

DELIBERATION N° 2024.02.06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Yves MARTIN, Conseillers délégués.

Charline DECARNIN, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Fabienne MEPLON (arrivée à 19h30), Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS ayant donné procuration à Judith TERNIER

Théo VANENGELANDT ayant donné procuration à Christelle DELEPLACE

Maurice VANDEWALLE ayant donné procuration à Ludovic PROISY

Était absent :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.02.06

FOND DE CONCOURS « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE »

M. LE MAIRE RAPPELLE que la commune de Vendeville s'engage dans la Transition écologique. En cohérence avec cette démarche, il convient d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de notre parc d'éclairage public.

Le parc de point lumineux de la commune de Vendeville s'élève à 410 points dont 135 ont été remplacés en LED soit 33% du parc.

Il reste donc à ce jour 275 luminaires énergivores à remplacer par des LED sur différents quartiers de la ville.

Après étude auprès de SEV Énergie, le coût de ce remplacement s'élève à 122 372 € HT (soit 443€ / luminaire fourni et posé)

Afin de diminuer ce coût, il convient de faire des demandes de subventions auprès de la Préfecture, du Département, de la Région et du Fond de concours de la Métropole Européenne de Lille.

M. Le Maire invite les membres de l'Assemblée à :

- Approuver le projet de travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public
- Approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- Autoriser le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat, la Région, le Département et la MEL pour des demandes de subvention et/ou dotations
- Autoriser le Maire ou son représentant à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- Autoriser le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir suite à cette démarche.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver le projet de travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat, la Région, le Département et la MEL pour des demandes de subvention et/ou dotations
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir suite à cette démarche.

DECIDE L'UNANIMITÉ le fond de concours « Transition Énergétique et bas carbone »

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 26 février 2024

Le Maire,



Ludovic PROISY
(59175)

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN
(59175)